

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGES**

Séance du 8 février 2024

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17
Pour : 17

date de convocation :

1^{er} février 2024

date d'affichage :

15 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MOYON VILLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune de MOYON VILLAGES, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre LOUISE, Maire.

Présents : Mmes MM. Patrick HARDEL, Samuel CULLERON, Isabelle FLEURY, Claude MARTIN, Corine DEWOGHELAERE, Marie-Josèphe BOYARD, Sébastien DUBOIS, Arnaud LEGOUPIL, Delphine BOURSIN, Jacques CIROU, Florence CAHU, Rachel LEBARBEY, Pascal LENOIR, Anthony LETOUZEY, Christelle PIQUET

Excusés : M. Philippe OZENNE, Mmes Angèle MAUBANT qui a donné pouvoir à Rachel LEBARBEY, Jeanne COUETIL

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Pascal LENOIR a été désigné secrétaire de séance.

Délib 2024-02 – Garderie périscolaire

M. le Maire informe le conseil municipal que la garderie périscolaire, aujourd'hui assurée par l'association Familles Rurales, sera reprise par la commune à compter du 1er mars 2024. Les horaires et le fonctionnement demeurent inchangés. Elle sera assurée par les agents communaux déjà en poste et l'étude par les animateurs de Familles Rurales mis à disposition à la commune à l'instar du temps méridien. Celle-ci continue d'assurer le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires)

M. le Maire demande d'approuver les nouvelles modalités tarifaires :

MATIN		SOIR	
Arrivée avant 8h	Arrivée après 8h	Départ avant 17h30	Départ après 17h30
1 enfant : 1 €	Forfait 0.50€ par famille	1 enfant : 1 €	1 enfant : 1.50 €
2 enfants et + : forfait 1.50 par famille		2 enfants et + : forfait 1.50 par famille	2 enfants et + : forfait 2€ par famille
Goûter : 0.80 €/enfant			

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGES**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise la reprise de la gestion de la garderie périscolaire et les nouveaux tarifs.

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre LOUISE

